

Les enjeux d'une année scolaire. Et au-delà.

Photo: François TEFNIN

Ce début d'année scolaire a été marqué par une rentrée perturbée pour certains élèves de première secondaire et leurs parents. Si les premiers ont aujourd'hui trouvé une place dans une école, force est de constater que ce n'est pas pour tous celle qu'ils escomptaient. Quand, très prochainement, il s'agira de rédiger le nouveau décret "inscriptions", il sera impératif de tenir compte de l'expérience de ces deux dernières années. Sans doute ne disposerons-nous malheureusement pas du recul nécessaire pour intégrer à la réflexion toutes les conséquences concrètes des changements provoqués. Et ceci, pas uniquement en termes de mixité sociale. D'autres aspects mériteront aussi un regard vigilant: l'intégration des élèves (de toute origine sociale et ethnique) dans leur classe, les modifications d'attitudes et de pratiques pédagogiques des enseignants (de toutes les écoles) face à de nouveaux publics, l'évolution des procédures d'orientation (voire d'exclusion, quand celle-ci est inévitable)... C'est aussi dans ces dimensions que se liront les progrès de la mixité sociale.

Une autre échéance rapprochée – le mois de novembre – est celle que le gouvernement s'est lui-même fixée pour revoir le processus de négociation des accords sectoriels en réservant aux Pouvoirs organisateurs la place qui leur revient. Le SeGEC sera attentif à la définition des modalités de la concertation, notamment dans l'optique de garantir un juste équilibre entre les différents types de dépenses dans l'enseignement. Seule la présence des employeurs autour de la table des négociations peut assurer que les décideurs répartissent correctement les ressources... et les efforts des uns et des autres.

À propos d'efforts, on doit évoquer les difficultés financières à venir de la Communauté française et l'inévitable débat budgétaire. Au moment d'écrire ces lignes, les intentions de la Ministre Marie-Dominique SIMONET ont été publiées par la presse. Elles concernent les dépenses liées aux conseillers en prévention, aux prépensions, aux prestations des enseignants, aux classes de dépaysement et jours blancs, aux frais de transport des 12-24 ans, aux chargés de mission... Nous nous exprimerons sur ces mesures après une analyse et un débat au sein du SeGEC.

Les restrictions financières qui nous attendent ne rendent que plus nécessaire encore un assouplissement des règles d'attribution des moyens d'encadrement. Le débat doit être ouvert à neuf, surtout si le gouvernement confirme ses intentions de la Déclaration de politique communautaire, à savoir: mettre en œuvre des pratiques de remédiation immédiate, permettre la mise en place d'une aide éducative et administrative dans l'enseignement fondamental et les Centres PMS, assurer le tutorat des jeunes enseignants par des collègues expérimentés et formés à cet accompagnement. Le SeGEC souscrit à ces initiatives, pour autant que les ressources organisationnelles les rendent possibles.

On le voit, à l'aube d'une nouvelle année scolaire, les défis ne manquent pas. Avec tous les partenaires de l'École, nous souhaitons les relever, notamment à la lumière du principe d'équité sur lequel s'est penchée notre récente Université d'été. Celle-ci a été une réelle réussite, tant par la qualité des orateurs et de leurs analyses que par le nombre de participants et l'intérêt qu'ils ont manifesté. Puisse-t-elle augurer d'une année scolaire que je souhaite excellente à chacune et à chacun. ■



ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
10 SEPTEMBRE 2009